CONSEIL MUNICIPAL DU 17 janvier 2019 COMPTE RENDU

Présents : Mr DANES Richard, Mr DORBES Jean-Luc, Mr LABOULAIS Jean-Pierre, Mme CALLEDE Maud, Mr BOULOUCH Jean-Denis, Mme TRIPIER-MONDANCIN Odile, Mr ABADIE Christophe, Mr GISTAIN André, Mme LECUSSAN Corinne, Mr MIATTO Marc, Mme BARTHEROTTE Carole.

Absent excusé: Mme ANTONIOTTI Aurélie

Début de séance : 20H35

Secrétaire de séance : Mme BARTHEROTTE Carole

- 1. Approbation du dernier compte rendu
- 2. Comptes rendus de réunions
- 3. Démission de conseillers municipaux : réorganisation du conseil municipal

Suite à la démission enregistrée le 29 décembre 2018 de Madame BEZIAUD Pascale, 3e adjointe au maire, déléguée de la commission scolaire, déléguée de la commission communication et déléguée au SIASCAR et à la démission enregistrée le 31 décembre 2018 de Monsieur CASTEL Alain, conseiller municipal, suppléant au Syndicat Intercommunal des Eaux des Côteaux du Touch, suppléant au SMDEA et membre de la commission travaux urbanisme, il convient de réorganiser le conseil municipal.

- **SIASCAR** : Mr ABADIE Christophe se déclare candidat. Après avoir voté, il est désigné à l'unanimité par le conseil municipal.
- **Commission communication**: pour le dernier bulletin municipal, Monsieur le Maire souhaite que le conseil municipal au complet y participe, et demande à Mme TRIPIER-MONDAN-CIN Odile d'assurer « la feuille » (réunion prévue pour le 3 juin 2019), Mme BARTHEROTTE Carole prend en charge le suivi du site internet.
- Commission école: après discussion du conseil municipal, Madame CALLEDE Maud, membre de la commission école, devient référente de cette commssion.
- Syndicat Intercommunal des Eaux des Côteaux du Touch : Mr ABADIE Christophe se déclare candidat. Après avoir voté, il est désigné suppléant au SIECT à l'unanimité par le conseil municipal.
- **SMDEA**: Mr GISTAIN André se déclare candidat. Après avoir voté, il est désigné suppléant au SMDEA à l'unanimité par le conseil municipal.

4. Analyse devis déplacement poteau à incendie

Afin de réaliser les travaux d'urbanisation et de mise en sécurité du croisement de la rue des Ecoles et du RD48e, il est nécessaire de déplacer le poteau à incendie devant l'issue de secours du réfectoire.

Ainsi, Monsieur le Maire a contacté les entreprises Sud Ouest Réseaux et SADE, dont les devis sont les suivants :

- Sud Ouest Réseaux : 6.285,79 € TTC

- SADE: 4.249,70 € TTC.

Cependant, lors de sa visite, l'entreprise SADE a proposé une solution alternative : remplacer le poteau à incendie par une bouche à incendie au sol, encastrée dans un coffret avec un plateau anti-dérapant pour un montant de 2.180,26 € TTC. Ainsi, la Mairie a la possibilité de garder le poteau incendie en vue d'un éventuel remplacement d'un poteau HS.

Sachant que sur la commune, un poteau incendie est HS à l'entrée de la route du Quartier des Quarts, l'entreprise SADE propose un devis d'un montant de 2.560,24 € TTC pour le remplacement de ce poteau incendie.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le choix des devis.

Après délibération, le conseil municipal décide de choisir l'entreprise SADE pour :

- le remplacement du poteau incendie situé au croisement de la rue des Ecoles et du RD48e par une bouche à incendie pour un montant T.T.C. de 2.180,26 euros,
- le remplacement du poteau incendie hors service à l'entrée de la route du quartier des Quarts par le poteau déposé du RD48e pour un montant T.T.C. de 2.560,24 euros.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les devis et autres documents afférents à ces travaux et à demander une subvention auprès du Conseil Départemental pour le remplacement du poteau à incendie par la bouche à incendie.

Prennent part au vote: 11

Pour: 11 Contre: 0 Abstention: 0

Questions diverses

- Mr le Maire propose une réunion le 29 janvier 2019 pour la préparation du budget.
- Mr le Maire rappelle à la commission travaux la réunion pour le PLU prévue le 20 février 2019.
- Mr DORBES signale l'absence d'un membre du personnel qui engendre un dysfonctionnement dans l'organisation des postes entretien espaces verts. Il est urgent de trouver une solution pour seconder le personnel présent.

- Mr LABOULAIS:

- Convention passée entre l'association ZIQUE ET PLUME pour la location de la petite salle de la mairie
- L'école primaire demande l'utilisation de la petite salle de la mairie 2 fois par semaine pour faire de l'acrosport mais un problème de ménage se pose peut-être.
- La salle des fêtes : souhait de faire passer le tarif pour les demandes extérieures aux habitants de Capens de 600 à 700 euros et pour les habitants de Capens de 250 à 300 euros, pour les organisations loto et organismes privés 200 euros.
- Mr GISTAIN: remet le rapport de la belote

- Mme CALLEDE :

- Mécontentement d'un citoyen par rapport aux chats qui errent et qui émettent des déjections devant son domicile.
- A été signalé une mauvaise ambiance entre certains membres du personnel mairie et personnel CLAE au sein de l'école.
- Proposition d'un projet intergénérationnel : en proposant le repas de 12H à la cantine aux personnes de plus de 65 ans et aussi aux employés de la mairie.

- Mr MIATTO:

- Comment va s'organiser le grand débat sur la commune ? Un cahier de doléances est-il à disposition à la mairie ?
- Mr le Maire répond qu'un site internet est prévu à cet effet en suivant le lien suivant : www.granddebat.fr et qu'il n'y a pas de cahier de doléances à disposition à la Mairie.

Séance levée à 23H30

